



**PROCES-VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE2025 A 20h00**

Le Lundi 08 Septembre 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Mercredi 03 Septembre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

**Etaient présents :** M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, Mme DELORME Séverine, Mme SCHULTZ Laurence, Mme BOUCHON Céline, M. QUEMIN Denis, M. THIVOLET Daniel, Mme GENIN Chantal, M. BACHER Bruno, M. SLACHETKA Emmanuel,

**Excusés :** Mme BOUCHON Sylvie, Mme MATHIEU Emilie

**Absent :**

**Procuration :** Mme BOUCHON Sylvie donne procuration à Mme GENIN Chantal

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**M. Bruno BACHER est désigné pour remplir cette fonction.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal complet de la séance du Conseil Municipal du 15 Juillet 2025
- Administration Générale :
  - Délibérations :
    - Convention SPA 2026/2027
    - Attribution cheque Be Happy
    - Modification de régie pour cheque Be Happy
- Ressources Humaines :
  - Délibération :
    - Participation financière employeur : complémentaire santé /prévoyance
- Travaux :
  - Point travaux avancement
- Urbanisme :
  - Lecture Permis de Construire et Déclaration Préalable
- Divers :

## **APROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :**

Le procès-verbal complet du Conseil Municipal du 15 Juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Arrivée de M. Fabrice HUTHER à 20h07**

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA 2026-2027**

Monsieur le Maire fait le bilan de cette première année :

- 2 chats ont été stérilisés
- D'autres ont été évacués à la SPA

### **DELIBERATIONS**

M. le Maire indique au Conseil Municipal, que la commune n'ayant pas de fourrière, la S.P.A. nous propose de renouveler une convention de fourrière pour les années 2026 et 2027. La SPA assure la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

La Commune a la charge de capturer les animaux et de les déposer au refuge de Brignais.

En contrepartie des services rendus, la commune s'engage à verser à la SPA une indemnité fixée à 0, 60 € par habitant.

La S.P.A. inclus également dans ce prix un partenariat pour la stérilisation de chats errants.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

**AUTORISE M. le Maire à signer la convention de fourrière et la convention de partenariat stérilisation avec la SPA pour les années 2026 et 2027.**

### **ATTRIBUTION CHEQUE BE HAPPY**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5 ;

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 Octobre 2003 (N° 369315), considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731 – 3 du CGFP) ;

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

M. le Maire propose d'attribuer aux agents de la commune (ainsi qu'aux Elus) des chèques cadeaux d'une valeur de 150€, selon les modalités suivantes :

- Chèques cadeau offert à l'occasion de naissance, mariage et départ à la retraite
- Agents concernés : Titulaires, stagiaires, contractuels (CDI et CDD), Dès lors que l'agent est présent dans la collectivité depuis plus d'1 an
- Conseillers concernés : Conseillers du mandat actuel

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition définie ci-dessus.

### **MODIFICATION REGIE POUR CHEQUE BE HAPPY**

Dans l'attente de plus d'information de la trésorerie à ce sujet, cette délibération est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

#### **PARTICIPATION FINANCIERE EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE/PREVOYANCE**

M. le Maire fait un rappel du décret 2022-581 du 20 avril 2022.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire,

#### **Rappelle les délibérations :**

- 2021-10 : Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le CDG38, notifiant la participation employeur à 20€ mensuel en laissant libre choix à l'agent de l'affecter à la complémentaire santé ou à la prévoyance.
- 2024-40 : Complémentaire prévoyance adhésion à la convention de participation proposée par le CDG38, fixant la participation employeur sur cette nouvelle prévoyance à 20€.

**Expose au membres du Conseil Municipal l'obligation de participer en tant qu'employeur :**

- Au contrat prévoyance, à hauteur de 7€, au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Au contrat santé, à hauteur de 15€, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – 50% de la cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2027

Cette participation concernera uniquement les agents qui auront souscrit des contrats auprès des organismes de santé/prévoyance labellisés, sur présentation de justificatif(s).

Monsieur le Maire propose une participation :

- de 20€ pour la prévoyance
- de 20€ pour la complémentaire santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour mettre en œuvre la participation financière de l'employeur pour les complémentaire santé/prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme indiqué ci-dessus

## **TRAVAUX :**

### **Atelier**

M. Didier SEIGLE informe des Elus que les réunions ont repris.

- Le placo est terminé
- La première couche de peinture a été appliquée
- La pose de carrelage commence demain et devrait durer environ 8 jours
- Des problèmes persistent avec l'entreprise Martin G : des fenêtres décalées, d'autres ne tenaient pas verrouillées, les moteurs des portes de garage commandés en 380V au lieu de 220 V
- L'électricité est presque terminée
- Le chauffage et la plomberie sont bien avancés
- L'entreprise MANDRAN TP a fini le tirage des câbles pour l'éclairage public. Les plots sont installés (un des plots semble décalé, à vérifier). L'architecte en a pris note. Le seuil du portail sera réalisé demain.
- Si tout se passe bien le chantier devrait être terminé courant octobre.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra commencer à élaborer le règlement de la salle, et procéder à l'achat du mobilier (chaises, tables, armoires). Mme Chantal GENIN a débuté les recherches.

M. SEIGLE présente 2 devis de l'entreprise MAF PRO :

- Option 1 : frigo 3 portes + 1 frigo 2 portes + 1 meuble entre les 2 de 1.20m pour 4175€ HT
- Option 2 : frigos 3 portes + 1 meuble entre les 2 de 0.80m pour 4226€ HT

A l'unanimité, les Elus choisissent l'option 2

M. le Maire informe l'assemblé que l'alarme du local technique et associatif sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **URBANISME :**

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des Permis de Construire et demandes Préalables qui ont été déposés en mairie depuis le mois de Juin.

Les appartements route du Village avancent.

Il reste 1 lot à vendre dans l'impasse des Lilas et l'impasse de la Chapelle.

## **DIVERS :**

### **Ameublement local technique et associatif**

Mme Chantal GENIN explique que des devis sont en cours pour l'ameublement du local technique et associatif : chaises, table et chariot de transport similaires à la salle des fêtes.

Elle recherche également des vestiaires 3 portes pour les agents. La table de la salle de pause sera récupérée dans l'ancienne salle de pause qui deviendra un local de rangement pour les produits ménagers.

### **Contrôle APAVE**

A la suite du contrôle de l'APAVE, la balançoire située sur l'aire de jeux de Mépin doit être réparée ou remplacée. Mme GENIN fait établir des devis avec plusieurs configurations.

### **Barnum**

Le Barnum offert par la Région a bien été réceptionné.

### **Visite de l'Inspectrice de l'Education Nationale**

Mme Chantal GENIN relais une information de Mme Sylvie BOUCHON : Mme GAVASSO, inspectrice de l'éducation Nationale, visitera l'école demain à 14h30 et précise qu'elle sera présente.

### **Flash info**

Mme GENIN informe que le flash info sera distribué mercredi.

### **Rentrée des classes**

Monsieur le Maire informe que la rentrée s'est bien déroulée, avec 74 élèves répartis en 4 classes.

### **Absences employés municipaux**

M. le Maire informe les Conseillers que les agents technique et scolaire ont fait et vont faire des heures complémentaires pour palier à l'absences prévu de Mme Romane SLACHETKA, agent du périscolaire, suite à son mariage, ainsi que sa maman Mme Christel SLACHETKA, agent scolaire et périscolaire.

Nous avons repris l'entreprise OSEZ pour palier au ménage. Mme Severine DELORME précise que le ménage de l'église n'était pas bien fait.

### **Sécurité véhicules**

M. Didier SEIGLE indique que les panneaux de voirie, rue, stationnement et de sécurité des véhicules des employés, étaient enfin arrivés.

### **Avancée assainissement**

M. Denis QUEMIN informe que les travaux de l'assainissement se situent actuellement au croisement du chemin des Arteaux et chemin des Seiglières.

A partir de ce point, la canalisation d'eau potable sera réalisée en parallèle.

Mme Séverine DELORME précise que l'intervention devant sa maison est prévue sur le mois d'octobre, alors qu'elle était initialement prévue au mois de juillet.

### **Voirie**

M. SEIGLE signale que la route de Chichatenay est fortement endommagée, des creux se sont formés et qu'il serait prudent d'intervenir rapidement.

Mme Chantal GENIN ajoute qu'il faudrait que les habitants de l'impass de la Chapelle aient enfin une boite aux lettres.

Mme Laurence SCHULTZ demande le retour du Département concernant le croisement route de Savas et la RD route de Vienne. Monsieur le Maire répond que le comptage a été effectué en août, ce qui n'est pas très représentatif et que nous sommes en attente du retour du Département.

### **Planning des manifestations de commune**

M. le Maire informe et rappel des prochains évènements à venir :

- Repas des Elus le 18 Octobre
- Commémoration du 11 Novembre à 11h, avec remise de médaille
- Repas des Ainés le jeudi 4 Décembre
- Apéritif dinatoire du personnel de la commune le jeudi 18 Décembre
- Les vœux du Maire le vendredi 02 Janvier à 19h

### **Chapelle**

M. le Maire indique avoir vu un architecte pour la chapelle de Savas, mais que le devis était très élevé. Il va consulter d'autres architectes

### **Mauvaises herbes**

M. Bruno BACHER demande si les agents techniques peuvent intervenir au niveau du Pont la Ranches ou les mauvaises herbes envahissent les bords de la route et qu'elles ne sont jamais nettoyées.

### **Elections municipales**

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026

### **Prochain conseil municipal**

Lundi 06 Octobre 2025

**Clôture de la séance : 21h31**

Le Maire,

Bertrand DURANTON



Le secrétaire de séance

Bruno BACHER

